



Systemes de protection des passagers arrière

Conformément à sa philosophie, qui prône la «sécurité pour tous», Renault garantit aux passagers des sièges arrière de ses voitures **un niveau de sécurité identique à celui des occupants des places avant.**



RENAULT COMMUNICATION

L'ESSENTIEL

Renault a toujours souhaité proposer la meilleure sécurité possible à toutes les places, y compris à l'arrière. Conformément à cette politique, Renault équipe depuis 2001 les ceintures de sécurité des places latérales arrière de ses nouveaux véhicules de pré-tensionneurs et de limiteurs d'effort.

EN RÉSUMÉ

Outre les traditionnelles «bosses» anti-sous-marinage de l'assise des sièges arrière, leurs ceintures de sécurité latérales bénéficient de pré-tensionneurs et de limiteurs d'effort.



COMMENT ÇA MARCHE ?

1 PROTECTION

Les études menées par les accidentologues du LAB Renault ont mis en évidence une forte propension des passagers des places arrière à glisser sous leur ceinture lors d'un choc violent. Un phénomène baptisé sous-marinage. Pour y remédier, Renault a doté les ceintures de sécurité des sièges arrière de ses véhicules de prétensionneurs pyrotechniques, de limiteurs d'effort, et a dessiné dans la structure sous l'assise une bosse permettant de bloquer l'occupant.

En outre, la position des points d'attache des ceintures a été réétudiée de telle manière que celles-ci restent parfaitement plaquées au niveau des cuisses et du bassin des passagers.

Un nouvel agencement qui, bien qu'il soit invisible pour l'utilisateur, permet de garantir un excellent couplage entre le siège et les passagers en cas de choc.

2 COMPENSATION

Deux dispositifs agissent conjointement pour gérer les ceintures de sécurité :

Le prétensionneur, logé au niveau de l'enrouleur de la ceinture, plaque les usagers de la voiture contre leur siège en tendant la ceinture dès la détection du choc.

Le limiteur d'effort libère progressivement la ceinture après le choc, afin que les forces qu'elle exerce sur le corps ne dépassent jamais une valeur limite au-delà de laquelle elle pourrait être à l'origine de traumatismes et de lésions.